

Lyon, 14 novembre 2018

La chaufferie biomasse de Surville : un partenariat exemplaire entre la Métropole de Lyon, l'ADEME et Dalkia.

Au cours des deux dernières années, près de 200 projets portés par la Métropole de Lyon ont été soutenus par l'Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Au cours de cette période, l'Agence a accordé 74,45 M€ d'aides à la Métropole dont 42,8 M€ pour le réseau de chaleur et notamment la chaufferie biomasse de Surville* dont la gestion a été confiée à Dalkia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Il s'agit de la plus grosse subvention accordée par l'ADEME pour un réseau de chaleur.

Cette aide, accordée dans le cadre du fonds chaleur créé par l'ADEME en 2009, permet de financer les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) ainsi que les réseaux de chaleur liés à ces installations. Ces aides financières permettent à la chaleur renouvelable d'être compétitive par rapport à celle produite à partir d'énergies conventionnelles.



Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse

L'installation de production de chaleur de Surville, dont la mise en service est prévue en mars 2019, sera la plus importante chaufferie biomasse publique de France. La chaufferie de Surville comprendra 3 chaudières de 17 Mégawatts chacune qui fonctionneront à partir d'énergie renouvelable, la biomasse, issue de la région, dans un rayon de 90 km maximum pour limiter le transport. La biomasse ou « bois énergie » proviendra de plaquettes forestières (bois décheté), de chutes de scierie, de petit bois et d'écorces issus de l'exploitation forestière : tout ce qui n'a pas la qualité suffisante pour être valorisé en bois d'œuvre.

Cette chaufferie permettra de réduire de 44 000 tonnes par an les émissions de CO2, soit l'équivalent de 20 000 véhicules retirés de la circulation.

L'installation sera complétée par 4 chaudières gaz de 19 MW chacune pour répondre aux pics de consommation, notamment en cas de grand froid. Les cendres et les 400 tonnes de sable nécessaires chaque année pour porter la biomasse seront ensuite recyclés en forêt comme fertilisants des sols. Quant aux fumées, elles seront filtrées pour répondre aux normes de qualité de l'air et ainsi réduire les émissions de particules fines et les micro-polluants.

A elle seule, la chaufferie de Surville fournira 20% de la chaleur distribuée sur le réseau Centre Métropole. Il s'agit d'un équipement prévu au contrat de délégation de service public du réseau de chaleur Centre métropole, confié à Dalkia –ELM par la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette délégation, d'une durée de 25 ans, prévoit un taux d'énergies renouvelables et de récupération de 65% grâce à une meilleure valorisation de l'énergie issue du traitement des ordures ménagères de Gerland ainsi qu'au développement de la biomasse.

L'aide financière accordée par l'ADEME pour le financement de la chaufferie biomasse de Surville se traduira également par une baisse des factures de chauffage pour les habitants de la Métropole de Lyon raccordés au réseau. Une baisse de 3% à 7% d'ici à 2023, date des derniers versements des aides de l'ADEME, et pouvant aller jusqu'à 19% pour les habitants du quartier de la Confluence qui bénéficieront également d'une baisse de la TVA..

Pour David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, « l'ADEME et Dalkia sont des partenaires majeurs de la transition énergétique sur notre territoire. Nous partageons les orientations communes de la transition écologique et énergétique. Nous inventons de nouvelles technologies, nous expérimentons de nouveaux projets et nous donnons aux acteurs du territoire les moyens de contribuer à cette transition énergétique et à cette lutte commune contre le changement climatique. »

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Sylvie Jéhanno, Présidente-Directrice Générale de Dalkia, « nous avons conçu un réseau plus performant, innovant et écologique pour répondre au défi de la Métropole. Nous sommes fiers de participer à ce projet exemplaire et unique en France au cœur de la transition énergétique. »

Pour Arnaud Leroy, Président de l'ADEME, « les réseaux de chaleur sont des outils structurants de la transition énergétique au cœur de nos villes. Celui de la Métropole de par son ambition et de ses innovations en est une bonne illustration. L'ADEME est donc fière d'être partenaire de Dalkia et de la Métropole. »



Le hall de stockage du bois servant à alimenter la chaufferie. Photo Hugo Rota (Métropole de Lyon)

*La Commission européenne vient d'autoriser l'aide que la France envisage d'octroyer pour l'extension du réseau de chauffage urbain de Lyon et la construction d'une chaufferie biomasse de 51 mégawatts (MW). Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de projets d'investissement plus larges pour développer le réseau, mieux récupérer la chaleur des incinérateurs et s'appuyer davantage sur les énergies renouvelables. L'aide prendra la forme d'une subvention à l'investissement et d'une avance remboursable octroyée à Dalkia, filiale d'EDF, chargée de la réalisation du projet. L'aide sera octroyée dans le cadre du Fonds chaleur géré par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), elle contribuera aux objectifs français et européens d'efficacité énergétique et de production d'énergie à partir de sources renouvelables, conformément aux objectifs environnementaux de l'Union Européenne.

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



GRANDLYON
la métropole